



**Portant réglementation temporaire
de la circulation sur une voie
communale en agglomération**

Le maire de la commune de THURINS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,
Vu la demande de l'entreprise MGC Constructions 10 chemin des flaches 42800 Saint Martin la Plaine en date du 15 novembre 2023.

CONSIDERANT une installation d'un module de chantier en haut du parking de la Mairie,
CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de l'installation du module et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière la circulation,

A R R E T E

Article 1 : Du mercredi 22 novembre 2023 à 07h au mercredi 25 novembre 2024, le stationnement sera interdit (mise en fourrière si nécessaire aux frais du propriétaire du véhicule), sur le haut du parking de la Maire délimités par des barrières de police ainsi que des panneaux interdiction de stationner (sur 5 places de stationnement)

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place sur la voie concernée par le demandeur et maintenue pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3 : Les occupants des immeubles riverains devront prendre éventuellement toutes précautions utiles pour sortir leurs propres véhicules. Le demandeur prendra toutes les mesures pour laisser le libre passage aux services de secours.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- entreprise MGC Constructions
- la Police Municipale
- archives

Fait à Thurins, le 15 novembre 2023
Eric CHANTRE,
Adjoint au maire délégué à la voirie

Affiché le : 17 novembre 2023



mis en ligne le 21/11/2023